

Le Canton de Genève, en 1817

Fragments d'histoire tirés de l'ouvrage intitulé

« Essai statistique sur le canton de Genève »

Par Jean Picot de Genève
Professeur d'histoire dans la faculté des lettres
de l'académie de cette ville.

Z U R I C H
Chez Orell Fussli et Comp.^{ie}

1 8 1 7

La Mémoire de Veyrier propose ci-après aux lecteurs intéressés par l'histoire du canton de Genève quelques extraits de l'ouvrage susmentionné, qui illustrent bien à propos la vie locale et quotidienne sur notre territoire au moment de son rattachement à la Confédération Helvétique en 1815, respectivement en 1816 pour ce qui touche la Commune de Veyrier entre autres.

Les personnes qui souhaitent en savoir plus sur ce thème peuvent naturellement se procurer l'ouvrage en question, dans sa version rééditée en 1978, auprès des Editions Slatkine, à Genève. On peut également consulter ou emprunter ce livre auprès des bibliothèques locales.

Extraits choisis

Chapitre VII

Botanique. Agriculture (pages 48 à 50 & 57 à 58))

Les terres du Canton de Genève ne sont point naturellement fertiles, mais l'aisance d'un grand nombre de propriétaires, et le voisinage d'une ville qui leur facilite l'achat de beaucoup d'engrais, font que ces terres sont mieux cultivées que celles du pays environnant. La ville de Genève afferme le droit de nettoyer ses rues ; cet usage remonte à l'année 1428, où le conseil amodia les différentes places et rues publiques à des fermiers qui s'engagèrent

à les nettoyer chaque semaine, et ainsi, suivant l'expression du registre public, *il n'y eut plus une si mauvaise odeur dans la ville et la communauté retira de bonnes fermes*. Dès-lors cet établissement a toujours continué ; les fermiers font conduire les immondices hors de la ville et en forment des monceaux d'une grandeur déterminée, appelés **ruclons**, et dont chacun contient 14 à 15 chars à deux chevaux et coûte 5 ½ L. Il se fait chaque année 240 à 250 ruclons dans Genève, et la ville retire environ 2000 L. de cette ferme qui s'adjuge à l'enchère. Les fumiers provenant des écuries de la ville, ainsi qu'une partie du limon que l'eau dépose dans les fossés des fortifications, s'exportent aussi dans la campagne voisine et en améliorent les produits ; le limon des fossés est un bon engrais pour les terres fortes.

Des **jardins** fort étendus sont situés dans la commune de Plainpalais et vers le confluent du Rhône et de l'Arve ; ce sont les terrains qui ont le plus de valeur dans les environs de Genève ; ils s'afferment communément 5 louis la pose et fournissent à la ville la plus grande partie des légumes qui s'y consomment ; ils ne craignent point la sécheresse, parce que leur position permet de les arroser en tout tems, et que par-tout, en creusant à quelques pieds de profondeur, on y trouve de l'eau en abondance ; les années de sécheresse sont les années prospères pour les cultivateurs de ces jardins, parce qu'alors leurs légumes se vendent à des prix élevés ; dans les années pluvieuses la concurrence est fâcheuse pour eux et ils sont ordinairement en perte.

.....

On voit beaucoup de **vignes** aux environs de Genève, mais les soins que l'on donne à cette culture ne sont ni si grands ni si bien entendus que dans les vignobles du canton de Vaud ; on arrache rarement les anciennes vignes pour les replanter et l'on se contente presque toujours de les provigner. Les vins génevois sont peu estimés et les particuliers aisés en boivent rarement eux-mêmes ; aussi l'importation des vins étrangers et sur-tout des vins de France est elle considérable. On compte 4600 poses de vignes et 4700 poses de hutins dans le canton ; le produit moyen de ces vignes et hutins est de 6000 chars de vin par an, soit environ 4,400,000 bouteilles ordinaires.

Les ouvriers de la terre se rassemblent le dimanche matin dans la **place du Molard** à Genève ; ils y viennent d'une grande distance, qui va quelquefois jusqu'à 8 ou 10 lieues ; ils apportent avec eux leurs instrumens de travail ; c'est au Molard où les propriétaires et fermiers du canton vont choisir les aides, dont ils ont besoin. Le salaire des ouvriers se fixe au moment, où on les engage ; il varie chaque semaine suivant la presse des travaux et la concurrence des demandes ; le prix moyen pendant la belle saison est un franc de Suisse outre une bouteille de vin pur et la soupe que l'on trempe le matin et le soir.

Le canton de Genève se compose de deux villes, Genève et Carouge, et d'un territoire rural qui paraît devoir être divisé en 36 communes ; la population de Genève égale à-peu-près celle de tout le reste du canton, sa surface n'en est que la 160^{ème} partie.

Le canton se trouve naturellement partagé en trois divisions, à-peu-près égales, par le lac, le Rhône et l'Arve ; nous les parcourons successivement en réservant pour la ville de Genève un article séparé ; elles correspondent aux trois portes de la ville et on peut appeler la première *division septentrionale et occidentale*, la deuxième *division méridionale* et la troisième *division orientale* du canton.

1ère Division, ou portion septentrionale et occidentale du canton, comprise entre le lac et le Rhône 34,670 poses.....

2^{ème} Division, ou portion méridionale du canton, située entre l'Arve et le Rhône, 30,646 poses.

La première commune que l'on rencontre de ce côté, en sortant de Genève par la porte-neuve est celle de **Plainpalais** ; située en très grande partie en-deçà de l'Arve, elle n'appartient pas proprement à la division dont nous nous occupons ; cependant comme elle s'étend dans la même direction et en partie au-delà de l'Arve, nous ne l'en séparerons point ; ses habitans la regardent comme un faubourg de Genève tant ils en sont rapprochés ; la plaine ou prairie qu'elle renferme dans son centre sert de promenade habituelle aux Gênevois et de champ d'exercice pour les militaires ; c'est là où dans la belle saison une foule de marchands ambulans et de petits spectacles s'établissent ; elle offre les dimanches et jours de fêtes un aspect agréable à cause du grand nombre d'hommes et de femmes, proprement et élégamment vêtus, qui la parcourent dans tous les sens ; les cimetières, protestant et catholique de Genève, sont tous deux situés à Plainpalais ; le hameau de la Coulouvrenière, placé au bord du Rhône, renferme des moulins et d'autres établissemens pour les fabriques de la ville. C'est là aussi, où sont situés les tirages au mousquet auxquels les Gênevois ont depuis plusieurs siècles l'habitude de s'exercer.

La commune de **Carouge** touche à celle de Plainpalais, et doit être considérée comme la seconde en importance du canton ; elle a plus de 3000 habitans, et pourrait, vu son étendue et le nombre de ses maisons, en loger au moins le double. Carouge n'était encore qu'un village assez chétif en 1780, lorsque le roi de Sardaigne en fit la capitale d'une nouvelle province qu'il nomma *province de Carouge* ; voulant qu'elle devint la rivale de Genève il y fit construire une église et plusieurs autres édifices publics ; il favorisa par toutes sortes d'exemptions et de privilèges, les étrangers qui y bâtirent des maisons, enfin il l'érigea en ville en 1786, il y fonda un hôpital et un collège, et bientôt il permit aux juifs d'y habiter et d'y avoir une synagogue ; le voisinage de Genève favorisa singulièrement l'accroissement de cette nouvelle ville qui comptait déjà 4672 habitans en 1792 et qui en a compté davantage dans la suite, mais dont la population a diminué de moitié depuis la réunion de Genève à la France ; on y remarque à

présent une grande manufacture de coton, une belle poterie et plusieurs tanneries ; elle communique avec Plainpalais et Genève par deux ponts sur l'Arve, dont l'un en pierre se fait remarquer par son élégante architecture, et peut passer pour l'un des plus beaux de la Suisse ; il a été commencé, il y a quelques années, par le gouvernement français et n'est pas encore complètement achevé.

Lanci est situé sur une éminence d'où l'on jouit d'une vue charmante sur un vaste pays ; c'est là que demeure M. Charles Pictet, bien connu par ses expériences ainsi que par ses ouvrages distingués d'agriculture et comme négociateur pour la Suisse dans les traités de Paris et de Turin.

Bernex, qui renferme les villages d'Onex, Confignon, Loex et quelques autres, est la commune la plus étendue de tout le canton ; elle offre près du Rhône plusieurs aspects extrêmement sauvages.

Troinex et **Veiri** se rapprochent davantage de la montagne de Salève, sans arriver tout-à-fait jusqu'à son pied, puisque c'est là où le roi de Sardaigne s'est réservé une route pour la communication des différentes parties de ses états du nord de la Savoie. Veiri et Sierne qui en dépend, ont des vues charmantes au-dessus de l'Arve et des pays arrosés par cette rivière.

Chap. XXI

Poids, mesures, monnoies. (pages 158 et ss.)

Le poids en usage à Genève est la *livre* de 18 onces ; la mesure des graines est la *coupe* ; la coupe de blé pèse environ 110 livres ; elle se divise en 4 *quarts* et le quart en 4 *quarterons* ; la mesure des liquides est le *char* qui se divise en 12 *setiers*, le setier en 24 *quarterons* et le quarteron en 2 *pots* ; chaque pot fait une forte bouteille ordinaire.

La mesure des longueurs est la *toise* de 8 pieds de roi ; la mesure des surfaces est la *pose* qui contient 400 toises quarrées, soit 25,600 pieds quarrés.

Genève a deux espèces de monnoies qui lui sont particulières, le *florin* qui se divise en 12 petits sols, lesquels valent chacun à peu près le kreutzer Suisse, et la *livre courante* qui se divise en 20 sols argent courant ; le sol se divise en 12 deniers. La livre argent courant vaut 3 $\frac{1}{2}$ florins ; la livre de Suisse vaut 3 florins et 2 petits sols ou 30 sols de France : cinquante-un florins valent un louis, ou 14 livres 10 sols 6 deniers argent courant, ou 16 livres de Suisse.

On a frappé à Genève dans le siècle passé des *pistoles* et des triples pistoles en or ; la pistole valait 35 florins ; elles sont devenues très rares ; on a aussi frappé en argent, des écus de 5 livres de France, des écus de 3 livres argent courant et des demi-écus, des pièces de 10 et de 5 sols argent courant et des pièces de 15 petits sols. Les monnoies de billon frappées à Genève sont des pièces de 6, de 3, de 1 $\frac{1}{2}$, de 1, de $\frac{3}{4}$ et de $\frac{1}{2}$ petits sols. Depuis très long-tems on ne frappe plus à Genève de monnoies en cuivre.

[Présentation réalisée pour la Mémoire de Veyrier, par Bernard Berger]